

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O. Box 3243 Telephone :+251-115-517 700 Fax :+251-115517844
website : www.africa-union.org

F111420

CONSEIL EXECUTIF

Vingt-quatrième session ordinaire

21 - 28 janvier 2014

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/802(XXIV) vi

Original : Français

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES CONTRIBUTIONS

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES CONTRIBUTIONS

1. La réunion du Sous-comité sur les contributions a eu lieu le 10 Janvier 2014 en vue d'examiner le rapport sur les contributions des États membres et des partenaires au titre du budget 2013 de l'Union africaine.

Participation

2. La réunion a été présidée par son S.E. Madame Amoko Holadem Kouvahe, Ambassadeur du Togo auprès de la République démocratique fédérale d'Ethiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine avec la participation des représentants des États membres suivants

- i) Algérie
- ii) Angola
- iii) Burkina Faso
- iv) Tchad
- v) République Démocratique du Congo
- vi) Gabon
- vii) Libye
- viii) Nigeria
- ix) Rwanda
- x) Seychelles
- xi) Sierra Leone
- xii) Soudan
- xiii) Swaziland
- xiv) Togo

Adoption de l'ordre du jour

3. Le Sous-comité a adopté les points de l'ordre du jour ci-après proposés par la Commission:

- i) Ouverture ;
- ii) Organisation des travaux ;
- iii) Adoption de l'Ordre du jour ;
- iv) Examen du rapport sur les contributions des États membres et des partenaires au 31 décembre 2013 ;
- v) Questions diverses.

Ouverture de la séance

4. Dans son allocution liminaire, la Présidente du Sous-comité a exprimé sa gratitude aux Etats membres pour leur participation et a souligné l'importance de la réunion. Elle a présenté ses vœux les meilleurs pour l'année 2014 à tous les participants et à l'Union Africaine en particulier. La présidente a ensuite invité le représentant de la Commission à présenter le rapport.

Présentation du Rapport

5. Le Représentant de la Direction de la Programmation, du Budget, Finance et Comptabilité de la Commission a informé les participants que le rapport sur les contributions présenté aux États membres couvrait la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

6. Dans sa présentation du rapport, il a souligné que sur le montant de **278.226.623 dollars** représentant le budget approuvé pour l'Union africaine pour l'exercice 2013, la somme de **122.866.637 dollars** a été mise en recouvrement auprès des États membres et **155.359.986 dollars** ont été attribués aux partenaires.

7. Selon le rapport sur les contributions, mis à jour et porté en annexe au présent rapport, le montant total des contributions reçues auprès des États membres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 s'élevait à **117.451.560,93 dollars**, dont **86.135.180,28 dollars** représentent les contributions statutaires des États membres pour l'exercice 2013, **30.268247,49 dollars** le solde des arriérés au 31 décembre 2012 et **1.048.133,16 dollars** les paiements de contributions anticipés au titre du budget de l'exercice 2014.

8. Les contributions reçues au cours de l'année représentaient **71%** du montant total des contributions dues par les États membres au début de l'année. Le représentant de la Commission a en outre déclaré que 35 des 54 États membres avaient payé la totalité de leurs contributions, dont 6 ont versé leurs contributions par anticipation. Dix-neuf États membres sont actuellement redevables envers la Commission, dont 14 ont des arriérés au-delà de l'année 2012 et doivent encore payer leurs contributions statutaires pour l'exercice en cours.

9. Pendant les 12 mois de l'exercice 2013, dont la situation est arrêtée à la date du 31 décembre 2013, un montant de **70,2 millions de dollars** seulement, soit **43%**, a été reçu des partenaires au titre du financement des différents programmes de la Commission de l'UA, sur un montant total promis de **160,73 millions de dollars**. Sur ce montant **20.3 millions de dollar** constituent le solde budgétaire de l'année 2012 reportés sur l'exercice 2013.

10. S'agissant des sanctions, le représentant de la Direction de la Programmation, du Budget, Finance et Comptabilité de l'UA a informé les participants que selon l'état des contributions au 31 décembre 2013, et actualisée au 15 janvier 2014 Sept États

membres, à savoir La République Centrafricaine, la Cape Vert la Guinée Bissau, Madagascar, Niger, Somalie et Ouganda accusaient un retard d'au moins deux ans ou plus dans le paiement de leurs contributions. Il a demandé à ce que le Sous-comité recommande l'application, par le COREP, des dispositions du Règlement financier de l'UA sur les arriérés de contributions (FRR/Art.126 (3.a) du 25 - 29 juillet 2006), selon lesquelles tout État membre qui est en retard dans le paiement des cotisations pour deux ans entiers soit placé sous sanctions.

11. Il a indiqué qu'avec la nouvelle année fiscale 2014 Sept Etats membres totalisent des arriérés de contributions de deux ans et conformément aux dispositions de l'Art. 126 du règlement financier, Ils devront être soumis à des sanctions pour défaut de paiement si d'ici avant le sommet la situation de ces pays demeurent inchangée.

12. Concernant la Somalie, il a ajouté que ce pays continue de bénéficier de l'exemption temporaire du paiement de sa contribution ainsi que de ses arriérés conformément à la Décision du Conseil exécutif d'exclure la Somalie de la liste des pays soumis à des sanctions (EX.CL/Dec.700 (xxi)) et le Sous –comité devra décider des mesures à prendre puisque la phase de transition est déjà passée et le nouveau gouvernement est en place.

13. Il a aussi informé le sous-comité que la République des Seychelles qui avait initié un plan de paiement avec l'Union Africaine en janvier 2013 pour ses arriérés s'élevant à **733,379.43 dollars**, a fait un effort louable pour respecter ses engagements en payant la totalité de ses arriérés pour un montant total de **815.406,64 dollars** en Juillet 2013 y compris sa contribution de l'année 2013. Donc il tient à rappeler que les Seychelles n'a plus d'arriérés de contribution, étant donné qu'il s'est acquitté de ses engagements en payant tous ses arriérés de contributions.

14. En ce qui concerne le barème des contributions statutaires, le représentant de la Direction de la Programmation, du Budget, Finance et Comptabilité a rappelé que lors du Sommet de janvier 2013, le Conseil exécutif avait demandé au Comité ministériel ad hoc sur la révision du barème des contributions d'examiner le taux du barème à appliquer à la République du Soudan et à la République du Soudan du Sud (EX.CL/Dec700 (XXI)), ce qui exigerait des changements dans la structure globale du barème des contributions en vigueur depuis la période 2011-2013, puisque l'écart de 1.92 n'a pas encore été réglé et reste toujours en suspens.

15. À cette fin, un consultant a été recruté et a produit un projet d'étude sur le nouveau barème des contributions à appliquer pour la période 2014-2016 qui sera présenté au comité ad hoc ministériel ultérieurement.

16. Sur le Soudan, la Commission a informé le sous-comité que l'Union Africaine a été saisie par Note verbal Ref. SEA/AA/11/2/S datée du 04 Novembre 2013 de l'Ambassade du Soudan. Les arriérés de contributions du Soudan que la Commission lui avait demandé de déposer sur le compte du Bureau de liaison de l'Union Africaine à Khartoum ont été rejetés par la banque sur place et attend que la Commission lui

communiquer une autre alternative ou compte bancaire afin qu'il puisse effectuer ses paiements de contributions ainsi qu'une partie de ses arriérés.

17. Une solution doit être trouvée à cette situation périlleuse pour éviter au Soudan d'être mis sous le banc des pays sous sanction étant donné que le Soudan a affiché sa volonté d'honorer ses engagements.

18. Le conseiller juridique de la Commission a souligné que l'Union Africaine ne peut pas demander au Soudan pour faire amener 4 millions de dollars en cash car ce sera une violation du droit international.

19. Cependant il a ajouté que si le Soudan apporte du cash à Addis, la Commission ne peut pas le refuser, mais il convient de faire des démarches auprès des autorités éthiopiennes pour permettre l'entrée d'une telle somme sur leur territoire.

20. Après avoir pris note du rapport présenté par la Commission, la Présidente du Sous-comité a donné la parole aux membres pour leurs commentaires et observations.

Au cours des discussions qui ont suivi, les membres ont :

- i) félicité la Commission pour son rapport précis et bien rédigé et l'ont demandé de le corriger en prenant compte les observations du membre du sous-comité.
- ii) salué les États membres qui ont payé leurs contributions en totalité et les pays qui ont fait des versements anticipés ;
- iii) exprimé leur préoccupation sur le retard accusé par certains États membres dans le paiement de leurs contributions statutaires et ont souligné que les pays ayant des arriérés devraient être encouragés à régler toutes leurs dettes respectives envers l'Union africaine ;
- iv) rappelé à la Commission d'envoyer régulièrement une note verbale pour informer les États membres de leurs arriérés de contributions;
- v) exprimé la nécessité de féliciter la République des Seychelles avec une mention spéciale pour avoir honoré ses engagements
- vi) rappelé que la décision sur l'exemption temporaire de la République de Somalie est valable jusqu'à 2013, d'où la nécessité de rappeler à la Somalie qu'elle devra commencer à s'acquitter normalement de ses contributions.
- vii) a souligné la nécessité d'intégrer la note explicative concernant le GAP de 1,92% dû au fait que le comité ad hoc ministériel sur les barèmes de contributions n'a pas encore réglé le problème de la quote part qui devrait être fixée pour le deux Soudans.

- viii) demandé le statut de la proposition attendue sur le nouveau barème des contributions et invité instamment la Commission à faciliter le travail à cet égard ; et ceci dans le plus bref délai possible.
- ix) Demandé à la Commission de l'Union Africaine de se rapprocher de la République du Soudan en vue de trouver une solution idoine qui permettra au Soudan de payer sa contribution
- x) demandé des informations sur les partenaires en vue d'identifier ceux qui respectent leurs engagements et ceux qui ne le font pas régulièrement pour permettre au Sous-Comité de faire une recommandation à cet effet;
- xi) Exprimé sa préoccupation sur les organes et les départements de la Commission qui accusent des retards dans la production des rapports ou ne présentent pas des rapports aux partenaires créant ainsi des retards dans le déblocage des fonds, qui ont des incidences énormes dans la Réalisation des programmes et projets de l'Union Africaine
- xii) Demandé que le COREP instruisse les sous-comités compétents d'examiner la question de non présentation des rapports dans le délai aux partenaires et lui en faire un rapport.

Réponse de la Commission

- i) réagissant à ces observations et commentaires, le représentant de la Direction des finances a informé la réunion qu'une lettre de rappel est envoyée tous les trimestres aux États membres. Toutefois, la Commission continuera de rappeler régulièrement aux États membres la situation de leurs arriérés de contributions;
- ii) en ce qui concerne l'examen du barème des contributions, pour trouver une solution au GAP de 1,92% il a expliqué que le Comité ad hoc Ministériel sur la révision du barème de contribution va se réunir instantanément courant de ce mois de janvier lors du présent sommet. Il a donné l'information selon laquelle un expert a déjà produit le rapport qui sera soumis au dit comité.
- iii) il a également observé que la situation des contributions des partenaires reflète le faible niveau de mise en œuvre des programmes au cours de l'année 2013, parce que la mise en œuvre et les rapports des Programmes a été entravée par des problèmes tels que le manque de fonds des partenaires pour financer les projets approuvés et l'incapacité des organes et départements à faire rapport des résultats et à accéder aux fonds disponibles dans les délais convenus.

Recommandations :

21. Le Sous-comité a formulé les recommandations suivantes :

- i) Félicite les pays qui sont à jour de leurs contributions ;
- ii) Invite les États membres à verser leurs contributions à temps et encourage les États membres qui ont des arriérés de contributions, à payer intégralement les sommes dues ;
- iii) Invite les partenaires internationaux à libérer leurs contributions à temps pour permettre à l'Union Africaine de mettre en œuvre ses projets et programmes
- iv) Félicite la République des Seychelles avec une mention spéciale pour avoir honoré ses engagements vis-à-vis de l'Union Africaine;
- v) Demande à la Commission de trouver des voies et moyens avec la République du Soudan, pour permettre à cette dernière de s'acquitter de ses contributions dans le meilleur délai possible ;
- vi) Recommande des sanctions pour défaut de paiement sur les États membres suivants :
 - 1) République centrafricaine;
 - 2) Cap Vert
 - 3) République de Guinée Bissau
 - 4) Madagascar;
 - 5) Niger
 - 6) Somalie
 - 7) Ouganda
- vii) Demande à la République de Somalie de commencer à s'acquitter normalement de sa contribution à partir de Janvier 2014 en s'arrangeant avec la Commission pour trouver les délais qui lui conviennent pour s'acquitter de ses arriérés;
- viii) Demande à la Commission de prendre de sanctions disciplinaires appropriées à l'encontre des départements qui ne présentent pas à temps leurs rapports aux partenaires pour éviter tout retard dans le déblocage des fonds de partenaires.

22. Aucune question n'ayant été soulevée au titre des Questions diverses, la séance a été levée à 12h 35.

EX.CL/802(XXIV) vi
Annexe

ETAT DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION AFRICAINE
15 JANVIER 2014

**ETAT DES CONTRIBUTIONS
DE L'UNION AFRICAINE
15-Jan-14**

NO.	ETATS MEMBRES	BAREME DES CONTRIB UTIONS	CONTRIBUTIONS DUES				CONTRIBUTIONS REÇUES EN 2013				CONTRIBUTIONS IMPAYEES					
			MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR 2013	ARRIERES DE CONTRIBUTI ONS JUSQU'AU 31 DEC 2012	CONTRIBUTI ONS PAYEES A L'AVANCE (JUSQU'AU 31 DEC 2012)	MONTANT TOTAL DU AU 1er JANVIER 2013	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS (2013)	ARRIERES DE CONTRIBUTIO NS JUSQU'AU 31 DEC 2012	CONTRIBUTI ONS PAYEES A L'AVANCE POUR 2014	TOTAL	CONTRIBUTIO NS AU TITRE DE L'EXERCICE EN E COURS (2013)	ARRIERES DE CONTRIBUTIO NS JUSQU'AU 31 DEC 2012	CONTRIBUTIO NS PAYEES A L'AVANCE POUR 2014	CONTRIBUTIO NS IMPAYEES		
1	Algerie	13.27	16,305,631.40	0.00	0.00	16,305,631.40	16,305,631.40					16,305,631.40	(0.00)	0.00	0.00	(0.00)
2	Angola	3.83	4,704,563.53	0.00	0.00	4,704,563.53	4,704,563.53					4,704,563.53	0.00	0.00	0.00	0.00
3	Bénin	0.40	491,466.55	45,946.47	0.00	537,413.02						0.00	491,466.55	45,946.47	0.00	537,413.02
4	Botswana	1.02	1,250,782.36	(0.00)	0.21	1,250,782.15	1,250,782.15			0.21		1,250,782.36	0.00	(0.00)	0.21	(0.21)
5	Burkina Faso	0.49	598,360.52	(0.00)	20,292.01	578,068.51	571,718.94					571,718.94	6,349.57	(0.00)	0.00	6,349.57
6	Burundi	0.06	77,405.98	50.06	0.00	77,456.04	77,325.98	50.06				77,376.04	80.00	0.00	0.00	80.00
7	Cameroun	1.86	2,287,776.78	691,514.72	0.00	2,979,291.50						0.00	2,287,776.78	691,514.72	0.00	2,979,291.50
8	Cap Vert	0.12	146,211.30	290,544.94	0.00	436,756.24		100,000.00				100,000.00	146,211.30	190,544.94	0.00	336,756.24
9	République centrafricaine	0.12	143,753.97	188,481.84	0.00	332,235.80						0.00	143,753.97	188,481.84	0.00	332,235.80
10	Thad	0.29	351,398.58	29,684.67	0.00	381,083.25	351,398.58	29,684.67				381,083.25	0.00	(0.00)	0.00	(0.00)
11	Comores	0.03	41,774.66	42,848.51	0.00	84,623.16	41,585.67	42,848.51				84,434.18	188.98	0.00	0.00	188.98
12	Congo	0.58	708,940.50	627,952.97	0.00	1,336,893.47	357,145.37	627,952.97				985,098.34	351,795.13	0.00	0.00	351,795.13
13	République démocratique du Congo	0.56	692,967.83	2,245,923.74	0.00	2,938,891.57		2,245,923.74				2,245,923.74	692,967.83	(0.00)	0.00	692,967.83
14	Côte D'Ivoire	1.72	2,110,848.82	0.00	9,911.30	2,100,937.53	2,048,782.79					2,048,782.79	52,154.73	0.00	0.00	52,154.74
15	Djibouti	0.08	92,149.98	0.01	4.02	92,145.96	92,145.96	0.01	4.01			92,149.98	(0.00)	(0.00)	4.01	(4.02)
16	Egypte	13.27	16,305,631.40	0.00	0.00	16,305,631.40	16,305,631.40					16,305,631.40	(0.00)	0.00	0.00	(0.00)
17	Guinée équatoriale	1.02	1,249,553.70	1,791,962.36	0.00	3,041,516.06	242,706.82	1,791,962.36				2,034,669.18	1,006,846.88	0.00	0.00	1,006,846.88
18	Erythrée	0.11	130,238.64	0.00	0.00	130,238.64	130,238.64					130,238.64	(0.00)	0.00	0.00	(0.00)
19	Ethiopie	1.15	1,409,280.33	0.00	2,000.00	1,407,280.33	1,407,280.33		2,000.00			1,409,280.33	(0.00)	0.00	2,000.00	(2,000.00)
20	Gabon	0.81	997,677.09	(0.00)	1,077,436.47	(79,759.38)						0.00	(79,759.38)	(0.00)	0.00	(79,759.38)
21	Gambie	0.04	45,460.66	1,177.41	0.00	46,638.07	45,460.66	1,177.41				46,638.07	(0.00)	0.00	0.00	(0.00)
22	Ghana	1.06	1,296,243.02	1,466.26	0.00	1,297,709.28						0.00	1,296,243.02	1,466.26	0.00	1,297,709.28
23	Guinée	0.28	337,883.25	0.00	0.57	337,882.68	337,883.00					337,883.00	(0.32)	0.00	0.00	(0.32)
24	Guinée Bissau	0.02	23,344.66	46,555.84	0.00	69,900.50						0.00	23,344.66	46,555.84	0.00	69,900.50
25	Kenya	1.99	2,449,960.74	4,422,541.18	0.00	6,872,501.92		3,848,118.30				3,848,118.30	2,449,960.74	574,422.88	0.00	3,024,383.62
26	Lesotho	0.17	208,873.28	0.00	103.04	208,770.25	208,770.24		103.04			208,873.28	0.00	0.00	103.04	(103.03)
27	Liberia	0.04	45,460.66	65.00	0.00	45,525.66	45,460.66	65.00				45,525.66	(0.00)	0.00	0.00	0.00
28	Libye	13.27	16,305,631.40	0.00	0.00	16,305,631.40						0.00	16,305,631.40	0.00	0.00	16,305,631.40
29	Madagascar	0.45	556,585.87	1,264,936.08	0.00	1,821,521.94						0.00	556,585.87	1,264,936.08	0.00	1,821,521.94
30	Malawi	0.16	199,043.95	0.00	198,559.67	484.28	50.00					50.00	434.28	0.00	0.00	434.28
31	Mali	0.52	637,677.85	590,887.95	0.00	1,228,565.79	637,677.85	590,887.94	53,621.47			1,282,187.26	(0.00)	0.01	53,621.47	(53,621.47)
32	Mauritanie	0.23	276,449.93	(0.00)	0.00	276,449.93						0.00	276,449.93	(0.00)	0.00	276,449.93
33	Maurice	0.69	844,093.80	0.00	0.00	844,093.80	844,093.80					844,093.80	(0.00)	0.00	0.00	(0.00)
34	Mozambique	0.51	624,162.53	0.00	0.00	624,162.53	624,162.53					624,162.53	0.00	0.00	0.00	0.00

NO.	ETATS MEMBRES	BAREME DES CONTRIBUTIONS	CONTRIBUTIONS DUES				CONTRIBUTIONS REÇUES EN 2013				CONTRIBUTIONS IMPAYEES			
			MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR 2013	ARRIERES DE CONTRIBUTIONS JUSQU'AU 31 DEC 2012	CONTRIBUTIONS PAYEES A L'AVANCE (JUSQU'AU 31 DEC 2012)	MONTANT TOTAL DU 1er JANVIER 2013	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS (2013)	ARRIERES DE CONTRIBUTIONS JUSQU'AU 31 DEC 2012	CONTRIBUTIONS PAYEES A L'AVANCE POUR 2014	TOTAL	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS (2013)	ARRIERES DE CONTRIBUTIONS JUSQU'AU 31 DEC 2012	CONTRIBUTIONS PAYEES A L'AVANCE POUR 2014	CONTRIBUTIONS IMPAYEES
35	Namibie	0.71	872,353.12	(0.00)	0.00	872,353.12	872,353.12		918,911.05	1,791,264.17	0.00	(0.00)	918,911.05	(918,911.05)
36	Niger	0.27	336,654.59	443,881.70	0.00	780,536.29		112,573.12		112,573.12	336,654.59	331,308.58	0.00	667,963.17
37	Nigeria	13.27	16,305,631.40	15,971,342.71	0.00	32,276,974.10	16,305,631.40	15,971,342.71	12,281.29	32,289,255.39	0.00	0.00	12,281.29	(12,281.29)
38	Rwanda	0.22	273,992.60	(0.00)	0.52	273,992.08	273,992.00			273,992.00	0.08	(0.00)	0.00	0.08
39	SADR	0.02	19,658.66	0.00	4,196.84	15,461.83				0.00	15,461.82	0.00	0.00	15,461.83
40	Sao Tome & Principe	0.01	12,286.66	23,184.87	0.00	35,471.53	11,762.45	23,184.87		34,947.32	524.21	(0.00)	0.00	524.21
41	Sénégal	0.86	1,055,424.41	1,015,489.91	0.00	2,070,914.32		1,000,000.00		1,000,000.00	1,055,424.41	15,489.91	0.00	1,070,914.32
42	Seychelles	0.07	82,320.65	815,406.64	0.00	897,727.28	82,320.65	815,406.64	27.22	897,754.50	0.00	0.00	27.22	(27.22)
43	Sierra Leone	0.13	153,583.30	153,035.45	0.00	306,618.74	153,583.30	153,035.45	46,416.70	353,035.45	(0.00)	(0.00)	46,416.70	(46,416.71)
44	Somalie	0.18	223,617.28	707,099.68	0.00	930,716.96				0.00	223,617.28	707,099.68	0.00	930,716.96
45	Afrique du Sud	13.27	16,305,631.40	0.38	0.00	16,305,631.78	16,305,631.40			16,305,631.40	(0.00)	0.38	0.00	0.38
46	Soudan du Sud	0.60	735,971.16	733,347.73	0.00	1,469,318.89	735,782.88	733,347.73		1,469,130.61	188.28	0.00	0.00	188.28
47	Soudan	2.00	2,457,332.74	8,203,021.50	0.00	10,660,354.24				0.00	2,457,332.74	8,203,021.50	0.00	10,660,354.24
48	Swaziland	0.30	363,685.25	443,808.63	0.00	807,493.88	363,684.62	443,808.63		807,493.25	0.63	0.00	0.00	0.63
49	Tanzanie	1.05	1,283,956.36	1,599,888.37	0.00	2,883,844.72		1,069,679.15		1,069,679.15	1,283,956.36	530,209.22	0.00	1,814,165.57
50	Togo	0.18	217,473.95	0.00	0.00	217,473.95	217,473.95			217,473.95	(0.00)	0.00	0.00	0.00
51	Tunisie	3.01	3,694,599.77	667,048.17	0.00	4,361,647.94	3,027,551.60	667,048.17		3,694,599.77	667,048.17	(0.00)	0.00	667,048.17
52	Ouganda	0.81	990,305.09	804,562.23	0.00	1,794,867.33				0.00	990,305.09	804,562.23	0.00	1,794,867.33
53	Zambie	0.80	984,161.76	0.00	18,310.09	965,851.67	965,851.67		14,768.18	980,619.85	0.00	0.00	14,768.18	(14,768.18)
54	Zimbabwe	0.15	189,214.62	150.06	0.00	189,364.68	189,064.94	150.06		189,215.00	149.68	(0.00)	0.00	149.68
	TOTAL	98.08	120,505,140.25	43,863,808.03	1,330,814.74	163,038,133.54	86,135,180.28	30,268,247.49	1,048,133.16	117,451,560.93	33,039,145.23	13,595,560.54	1,048,133.16	45,586,572.60
	BUDGET 2013	100.00	122,866,637.00				71%	69%		72%				
	ecart entre le budget et les contributions statutaires	(1.92)	(2,361,496.75)											

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2013

Rapport du sous-comité sur les contributions

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3348>

Downloaded from African Union Common Repository